

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20230125-D202313-DE
Reçu le 26/01/2023

Délibération :
D_2023-1-3

L' an deux mille vingt trois, le mercredi 25 janvier à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame TERRADE Anne-Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil : 16 janvier 2023

Présents : 10

Présents : Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul, Monsieur GRENIER Patrick, Madame TERRADE Anne-Marie, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Madame MONTÉGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Monsieur DOUET Anthony, Madame DESCLAUX Cécile, Madame CORBIN Minitraritiana

Votants : 14

Pouvoirs :

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Yannick
Monsieur SARRAT Rémi a donné pouvoir à Madame DESCLAUX Cécile
Madame LANOË-MALIVERT Véronique a donné pouvoir à Madame MONTÉGU Bénédicte
Madame PRUDHOMME Cécile a donné pouvoir à Madame TERRADE Anne-Marie.

Objet :

Enquête publique concernant le programme de gestion 2023-2032 des bassins du Claix, des Eaux Claires, de l'Echelle, de le Nouère et de la Touvre et leurs affluents

Excusé(s) : Messieurs TRANCHET Jean-Pierre, GOUYGOU Dominique et Rémi SARRAT
Mesdames ROULAUD Amandine, LANOË-MALIVERT Véronique, PRUDHOMME Cécile, DUBOIS-DUMÉE Isabelle

Absents : Messieurs GAUTIER Laurent et MORA Vincent

Secrétaire de Séance : Monsieur DOUET Anthony

A la demande du SyBRA, la Préfète de la Charente a prescrit, par arrêté du 25 octobre 2022, une enquête publique préalablement à :

- la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion 2023-2032 des bassins de la Boème et de l'Anguienne au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement,

- la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant les rubriques 3.1.2.0, 3.1.4.0, 3.1.5.0 et 3.3.5.0.

Cette enquête publique sera menée du 8 décembre 2022 au 13 janvier 2023.

Madame le Maire demande à son Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

EMET un avis favorable.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire
Anne-Marie TERRADE

Emis le 25/01/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 26/01/2023

